Comité Régional d'Escrime
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE
9 MARS 2023 – En visioconférence

ORDRE DU JOUR

Accueil par le Président
Point 1 : Approbation du PV de l'AG du 2 Juillet 2022
Point 2 : Bilan et rapport financier 2022
Point 3 : Rapport du vérificateur aux comptes
Point 4 : Approbation du rapport financier (vote)
Point 5 : Point sur les licences au 31/12/2022
Point 6 : Fixation de la part régionale du prix de licence et de l'affiliation des clubs (vote)
Point 7 : Proposition de budget prévisionnel année 2023 (vote)
Point 8 : Fixation de la date de l'Assemblée Générale de fin de saison sportive
Point 9 : Questions et informations diverses à adresser avant le 1er Mars 2023.

Clubs présents et nombre de voix : Castelnau Le Lez (Jérémie PONTONNIER – 7 voix) / Alès (Samuel MALHAUTIER – 7 voix) / Pézenas (Marion JOUGLA – 4 voix) / Céret (Pascal LE PETIT – 2 voix) / Limoux (Fabienne DELAUNAY – 5 voix) / Perpignan (JC BAKAGUE – 6 voix) / Argelès (Jean DUPRE – 6 voix) / Auch ECA (Florian MALHOMME – 4 voix) / Albi (Christophe VOLLE – 6 voix) / Aucamville (Marc MILLET – 6 voix) / Baziège (Fabienne THIBAULT – 6 voix) / Castres (Evelyne BOSC – 6 voix) / Muret (Christophe VANOTTI – 7 voix) / Villeneuve Tolosane (Patricia BACCOU – 5 voix) / Montauban (Marie-Pierre MARTIN – 6 voix) / Onet le Château (Gilbert VALIERE – 4 voix) /Solution Riposte (Dominique HORNUS – 1 voix) / TAC (Jean-Luc TOULOTTE – 6 voix) / Villefranche de Rouergue (Fabien MORENO – 3 voix).

Membres présents :

- Membres Bureau : Jean-Christian CARRIE / Marc CHARLET / Jean TURA / Eric PARIZEL / Cathy LE SAUX / Jean- Michel GOUBERT
- CTS : Magali CARRIER
- Fabrice LAQUERBE (Vérificateur aux comptes) / Me GAITAN / Fanny COMMUN / Julien BARRAUD / Me CHAMPAIN /

Excusés : D. MIGLIORATI (Céret) – D. FORLTAN (Perpignan) – J. CHAMARY (Baziège) – G. VERNHES GODZIK (Rodez) – AL TOUYA (Stade Toulousain)

La réunion commence à 19h30, avec le pointage des Présidents de Clubs et des personnes assistant à cette assemblée générale. M. CARRIE, Président du CREO remercie l'assistance.
Il précise que cette réunion est une AG financière où les comptes annuels seront présentés et mis aux votes.

<u>Point 1</u> : Approbation du PV de l'AG du 2 Juillet 2022

Le Procès-verbal du 2 Juillet 2022 est mis au vote.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président laisse la parole au trésorier Me PARIZEL pour présenter les comptes financiers.

<u>Point 2</u> : Point financier 2022

Le trésorier Eric PARIZEL présente le compte de résultat 2022. (Ce document a été transmis aux clubs antérieurement à la réunion). Il détaille le bilan financier de la saison le trésorier répond aux questions qui se posent au fur et à mesure.

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat positif de 14 606.90€.
Le trésorier fait toutefois remarquer qu'en terme de trésorerie le résultat est uniquement de 2 114.73€, la somme de 12 492.17€ étant comptabilisée au titre de la variation du stock matériel.

Maître PARIZEL détaille les aides du CREO vers les clubs pour l'année 2022 qui représentent environ 46 000€, et précise que le CREO a pris en charge 17 000€ de coût de stage + les frais d'encadrement.

A l'issue des explications données par Me PARIZEL, la parole est donnée au contrôleur des comptes.

<u>Point 3</u> : Rapport du vérificateur aux comptes

M. LAQUERBE confirme que la comptabilité est saisie et bien tenue. Tous les contrôles effectués n'ont pas montré d'anomalie, tout est justifiable. Le compte-rendu du vérificateur aux comptes sera joint au présent PV.

Tous les écarts relevés entre la saisie comptable et les comptes bancaires sont dû en majorité à des chèques non encaissés par les bénéficiaires. Tous ces écarts sont soldés et régularisés au 31 Janvier 2023.

Suite à une question de Mme THIBAULT du Club de Baziège, il lui est précisé que la Comité ne pratique pas d'amortissements comptablement, mais fait uniquement une valorisation des stocks en fonction du montants des achats et de la durée d'amortissement du matériel.

<u>Point 4</u> : Approbation du rapport financier

Le bilan et le compte de résultat 2022 sont soumis au vote des Présidents de clubs.
Les comptes financiers sont adoptés à l'unanimité (Contre : 0 / Abstention : 0)

<u>Point 5</u> : Point sur les licences

Le Président explique que les licences ont connu une augmentation de 5% sur l'année civile et souligne les bons résultats des clubs d'Aucamville, de Montauban, de Perpignan Roussillon, de Montpellier (MUC) et de Grisolles (A la croisée des Fers)

Les licences « Bénévoles et Pass Découverte » font l'objet d'un décompte à part car il n'y a pas de part régionale prise sur le montant de ces licences.

Une question est posée par M. TOULOTTE : « Qu'est-ce que le Pass Découverte »
Le Président explique qu'il s'agit d'un dispositif mis en place par la FFE pour permettre à des jeunes qui souhaitent s'inscrire en club à la suite d'une initiation dans le cadre de cycles scolaires de le faire avec une licence au prix de 5€.

Bien entendu cette licence doit être déclenchée lorsque le jeune s'inscrit physiquement dans un club avec son représentant légal.

<u>Point 6</u> : Vote de la part régionale du prix de la licence 2023/2024

La part fédérale de la licence risquant d'être en augmentation pour la saison prochaine, le Président du CREO propose qu'il y ait aucune augmentation de la part régionale.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Point 7</u> : Budget prévisionnel année 2023

Le trésorier, Me PARIZEL, présente le budget prévisionnel pour l'année 2023, et il fait remarquer que pour être en équilibre et compenser des frais générés entre outre par la mise à disposition du CTS Damien TOUYA auprès de la FFE il sera nécessaire d'utiliser des fonds faisant partie de la réserve.
Il précise également que ce budget prévisionnel sera peut-être réajusté en Juillet en fonction de la part fédérale sur le prix de la licence, de l'enveloppe de l'ANS et des subventions de la Région.

Le trésorier répond aux questions et explique entre outre les aides attribuées aux clubs porteurs d'organisation de niveau national (Circuits régionaux et Championnats de France).
Le Président en profite également pour remercier vivement les clubs organisateurs pour leur investissement au sein de la Région. La Fête des Jeunes sera cette saison organisée par le Club d'Albi.

Le budget prévisionnel est mis au vote et adopté à l'unanimité.

<u>Point 8</u> : Fixation de la date de la prochaine Assemblée Générale

Après discussion, le choix se porterait sur le 1er Juillet mais pourrait être modifié en cas de problèmes logistiques ou autres.

<u>Point 9</u> : Questions et informations diverses

En l'absence de question diverse, le Président rappelle que pour les clubs qui souhaitent déposer un dossier au titre du PSF, il convient de le faire avant le 7 Avril sur le compte asso.

Auparavant il conviendra de justifier les actions subventionnées au titre de 2022 depuis le compte asso.

Cette année, il faudra également souscrire un contrat d'engagement républicain dont un modèle sera adressé aux clubs par le CREO, et fournir le projet associatif du club.

Chaque action pourra être financée à 70% pour les clubs de moins de 75 licenciés et à 50% pour les autres clubs. Le nombre d'actions possibles est de 3 actions pour les clubs et 4 pour les Comités Départementaux.

Suite à l'intervention de Mme Martin co-présidente du club de Montauban, il est rappelé que les actions subventionnées devront débuter au 1er Janvier 2023, les actions commencées en 2022 ne seront pas prises en compte.

Le Président informe également qu'une refonte des statuts de la FFE est en cours et qu'elle sera présenté au Comité Directeur de la FFE le 18 Mars auquel il participera, le système électoral notamment sera modifié.

Le club de Montauban informe que le 1er Juillet il participera à la Caravane Rose.

Sans autres questions le Président remercie les participants et lève la séance.

Jean-Christian Carrié

Président du Comité Régional,